

Rapport annuel du mandataire – ENERGIE EURE-ET-LOIR

(également dénommé Territoire d'Énergie Eure-et-Loir ou TE28)

Monsieur Xavier NICOLAS

Représentant de la SPL MODULO

*au capital de 95 400 euros,
immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOURS sous le numéro 841 376 734,
dont le siège social se situe au 12/14 rue Blaise Pascal – 37000 TOURS*

Exercice 2025

Conformément à l'article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, issu de la loi du 7 juillet 1983, n° 83-597 du 7 juillet 1983 relative aux sociétés d'économie mixte locales, le mandataire d'Énergie Eure-et-Loir auprès de la SPL MODULO a établi le rapport ci-dessous pour l'exercice écoulé. Il en ressort les dispositions suivantes :

Tables des matières

PRESENTATION DE LA SOCIETE ET LIEN AVEC LA COLLECTIVITE	3
❖ lien avec la collectivité.....	3
SYNTHESE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	3
BILAN FINANCIER.....	5
ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT :.....	7
SUCCURSALES EXISTANTES :	7
FONCTIONNEMENT	7
❖ Mise en place de l'assemblée spéciale	7
❖ Les effectifs	7
ACTIONNARIAT ET CAPITAL.....	8
❖ Répartition du capital au 01/01/2025 :	8
❖ Capital et actionnaires : évolutions prévisibles de la situation :	9
ADMINISTRATION DE LA SOCIETE.....	9
❖ Rémunérations et avantages des mandataires sociaux :	9
❖ Procédure de lutte contre la corruption	10
❖ Principaux risques et incertitudes.....	10
❖ Organisation du contrôle analogue	10
❖ Répartition du chiffre d'affaires.....	11
GOUVERNANCE DE LA SOCIETE	11
CONVENTIONS DE PARTENARIAT	14
❖ Liste des conventions réglementées signées en 2025.....	14

PRESENTATION DE LA SOCIETE ET LIEN AVEC LA COLLECTIVITE

Le SIEIL (37), le SIDELC (41) et le SIEM (51) renommé TE 51 se sont associés en 2018 pour créer une société publique locale (SPL) : MODULO (MOBilités DURables LOcales) dédiée à l'écomobilité. Elle permet à toutes les structures publiques qui souhaiteraient en être actionnaires de développer la mobilité durable en élargissant leur périmètre géographique grâce à l'interopérabilité entre les différents systèmes.

Les utilisateurs de véhicules électriques et hybrides peuvent ainsi bénéficier d'une solution de recharge simple, fiable et accessible. MODULO, en tant qu'aide à maîtrise d'ouvrage, a développé son offre auprès de ses adhérents en passant un accord-cadre à marchés subséquents pour optimiser la fourniture de bornes pour véhicules électriques et hybrides. Elle a donc la possibilité de conseiller ses membres et de les aider dans l'acquisition de nouvelles bornes.

La Fédération Départementale d'Energies des Ardennes (08), la Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Electrification en Meuse (55), le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (88), le Syndicat Départemental d'Energies du Cher (18), Territoire d'Énergie Eure-et-Loir (28), le Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle (54), la Métropole du Grand Nancy (MGN54), la commune de Châlons-en-Champagne (51), ainsi que des communes du Loiret (45) : Puiseaux, Briarres sur Essonne et Dadonville ont intégré MODULO grâce à des augmentations de capital ou sessions d'actions successives. En 2025, la commune de Puiseaux ne fait plus partie de la société Modulo, elle a vendu son action au département du Loiret qui a rejoint l'assemblée spéciale.

MODULO a également conclu des accords d'interopérabilité avec les sociétés GIREVE et HUBJECT qui offrent un parfait maillage du territoire afin de satisfaire les usagers des véhicules électriques.

❖ LIEN AVEC LA COLLECTIVITE

Territoire d'Énergie Eure-et-Loir a signé un contrat de quasi-régie aussi appelé « *in house* » avec la SPL MODULO pour la gestion-exploitation-supervision-maintenance des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur son territoire.

SYNTHESE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour rappel : par délibération du Conseil d'Administration du 27 novembre 2020, l'**Assemblée Spéciale** des petits actionnaires a été mise en place en 2021.

A partir de sa mise en place, chaque Conseil d'Administration est précédé d'une Assemblée Spéciale dont les ordres du jour sont identiques aux délibérations prises en Conseil d'Administration.

Au cours du Conseil d'Administration (CA) du 21 mars 2025, il a été décidé :

- De valider le procès-verbal du 06 décembre 2024.
- De valider le projet d'arrêté des comptes de l'exercice 2024 ainsi que l'affectation provisoire du résultat sur les comptes de réserves.
- De convoquer la prochaine Assemblée Générale Ordinaire (AGO) des actionnaires le 20/06/2025 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
 - approbation du compte rendu de l'AGO du 30 juin 2024 ;
 - rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
 - rapport du commissaire aux comptes ;
 - approbation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2024 ;
 - affectation du résultat ;

- rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du code de commerce ;
- pouvoirs en vue des formalités.
- D'approuver le texte du rapport de gestion à l'Assemblée Générale sur l'activité de l'exercice écoulé depuis la dernière AGO.
- D'approuver le texte des résolutions qui sera présenté à la prochaine AGO.
- De conférer tous pouvoirs au Président pour la préparation et la convocation de l'AGO.
- De valider le modèle de contrat de quasi-régie pour la fourniture de bornes.
- De conférer tous pouvoirs au Président pour signer les avenants aux contrats de quasi-régies.
- De valider la décision du lancement de consultation pour des accords-cadres de prestations de service sur un AMO technique et avec un cabinet juridique spécialisé SPL, SEM, SDE, AIP, AMI.
- De valider pour chaque accord cadre un maximum de dépenses de 90K€.

Au cours du Conseil d'Administration (CA) du 20 juin 2025, il a été décidé :

- De valider le procès-verbal du 21 mars 2025.
- De valider l'embauche en CDI d'un profil juriste / science-politique (38-45K€ bruts) à temps plein dans la SPL.
- De valider le financement d'une licence permettant l'aide à la décision dans le placement des IRVE pour une durée d'un an avec un budget maximum de 40K€.
- De valider le recours à un ou des AMO permettant d'assister la SPL dans la création de modèle de déploiement par type de station pour un budget de 30-40K€.

Au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) du 20 juin 2025, il a été décidé :

- D'approuver le procès-verbal de l'AGO du 14 juin 2024.
- D'approuver le rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur l'année écoulée.
- D'approuver le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2024.
- D'approuver les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2024.
- L'affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2024, soit l'affectation du bénéfice de 211 612 € en totalité dans le compte :

Autres réserves : 211 612 €

- D'approuver le rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du code de commerce.

Au cours du Conseil d'Administration (CA) du 5 décembre 2025, il a été décidé :

- De valider le procès-verbal du 20 juin 2025.
- De valider la procédure du marché public d'études et de travaux IRVE avec un maximum de 5 millions d'euros et d'une durée fixe jusqu'au 30/06/2027 et prolongeable deux fois un an.
- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la passation de ce marché.
- De valider l'autorisation du projet de la cession d'une action entre le département de la Meuse et la FUCLEM, et autoriser également le Président à signer les actes ainsi que les contrats de quasi-régies.

BILAN FINANCIER

BILAN FINANCIER

❖ Clôture comptable sur les comptes 2024 :

Lors de l'AGO du 20 juin 2025, il a été décidé :

- D'approuver les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2024 :
 - les capitaux propres représentent 537 445 euros,
 - le total bilan est de 1 192 427 euros
 - le solde de trésorerie est de 659 863 euros
 - Le chiffre d'affaires : 2 750 732 euros
 - Les charges d'exploitation 2 475 696 euros
 - Les intérêts et charges assimilées : 0 euros
 - Le résultat de l'exercice 211 612 euros
- D'approuver l'affectation du résultat : le bénéfice est affecté en totalité comme suit :
 - Autres réserves : 211 612 euros

❖ Projet de clôture comptable sur les comptes 2025 :

Les chiffres sont issus de la clôture validée en AGO le 19 juin 2026.

	En 2025	En 2024
Ventes de marchandises (bornes)	35 420	0
Prestations de services	3 327 887	2 750 732
Autres produit exploitation	55	12
Produits exceptionnels		1742
Subventions	2710	0
Produits financiers	9891	5361
Total Recettes	3 375 963	2 757 846
Achats de marchandises et matières premières	32 867	0
Achat d'électricité	1 150 120	980 824
Entretien et maintenance des bornes	1 214 274	1 172 847
Frais généraux (fonctionnement)	179 900	112 832
Personnel (agents et intérim)	240 039	202 658
Intéressement CPO	475 915	0
Impôt et taxe	4193	4 052
Dotations aux amortissements	2354	2 470
Autres charges	17	13
Charges financières (intérêts CCA)	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
IS	19 071	70 538
Total Charges	3 318 750	2 546 234
Résultat	57 213	211 612

❖ Délais de paiement :

Nombre de factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu : 0

Nombre de factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu : 0

❖ Prêts accordés à d'autres entreprises

La SPL MODULO n'a accordé aucun prêt durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT :

La SPL MODULO n'a pas eu d'activité en matière de recherche et de développement sur la période écoulée.

SUCCURSALES EXISTANTES :

La société n'a pas de succursales existantes.

FONCTIONNEMENT DE LA SPL

❖ MISE EN PLACE DE L'ASSEMBLEE SPECIALE

Comme décidé en AGE du 14 décembre 2020, l'Assemblée Spéciale a été mise en place le 19 mars 2021 (Cf décision prise dans le Titre dédié en page 3 du rapport).

A propos de la représentation en Assemblée Spéciale, il a notamment été décidé : d'acter que les communes de PUISEAUX, DADONVILLE et BRIARRES SUR ESSONNE ont accepté de remettre leur mandat d'administrateur afin d'assurer leur représentation au Conseil d'Administration par l'intermédiaire de l'Assemblée Spéciale, la commune de Châlons en Champagne intégrant directement l'assemblée spéciale TE28, SDE54 et la MGN54.

Le SDE 18 a quitté l'Assemblée Spéciale en mai 2024 par l'acquisition des actions du TEA 68.

La commune de Puisseaux a quitté l'assemblée spéciale en février 2025 et a vendu son action au département du Loiret (CD45).

❖ LES EFFECTIFS

Le nombre de salariés a évolué durant l'année (+1), il est au nombre de 5 au 31/12/2025.

Fonctions des salariés :

- M. Johann FERCHAUD : Responsable MODULO.
- M. Abdou MANE : Technicien d'affaires : mise en place et maintenance des bornes électriques.
- Mme Lydie CONEJERO : Gestionnaire comptable, juridique et administrative
- M. Etienne MARCHAND : Chargé d'opérations auprès des usagers et des syndicats.
- **Mme Marie PORHEL : Cheffe de projet aménagement IRVE (embauchée en septembre 2025)**

ACTIONNARIAT ET CAPITAL

❖ REPARTITION DU CAPITAL AU 01/01/2025 :

Conformément à l'article L.233-13 du Code de Commerce, nous vous informons que le capital de MODULO était détenu par les entités suivantes au 1^{er} janvier 2025 :

ENTITES	NOMBRE ACTIONS	MONTANTS	Répartition %
SIEIL (37)	189	18 900 €	19.81 %
SIDELC (41)	189	18 900 €	19.81 %
SIEM (51)	188	18 800 €	19.71 %
Commune de Puiseaux (45)	1	100 €	0.10 %
FDEA (08)	95	9 500 €	9.96 %
Commune de Dadonville (45)	1	100 €	0.10 %
Commune de Briarres sur Essonne (45)	1	100 €	0.10 %
SDEV (88)	95	9 500 €	9.96 %
FUCLEM (55)	95	9 500 €	9.96 %
Commune de Chalons en Champagne (51)	1	100 €	0.10 %
SDE 18	96	9 600 €	10.06%
TE28	1	100 €	0.10 %
SDE 54	1	100 €	0.10 %
Métropole du grand Nancy (MGN54)	1	100 €	0.10 %
Capital	954	95 400 €	100 %

La SPL offre l'avantage d'élargir son périmètre géographique d'action à toutes les structures publiques qui souhaiteront en être actionnaires pour développer la mobilité durable et favoriser l'interopérabilité entre les différents systèmes.

Le CD45 à la suite de l'acquisition de l'action de Puiseaux est entré dans le capital de MODULO pour un montant de 100 euros et, a rejoint l'Assemblée Spéciale.

Puiseaux ne fait plus partie des actionnaires de MODULO en date du 01/02/2025 (acte de vente de son action au profil du CD45).

Le capital de la SPL MODULO est donc réparti comme suit **au 31 décembre 2025** :

ENTITES	NOMBRE ACTIONS	MONTANTS	Répartition %
SIEIL (37)	189	18 900 €	19.81 %
SIDELC (41)	189	18 900 €	19.81 %
SIEM (51)	188	18 800 €	19.71 %
CD 45	1	100 €	0.10 %
FDEA (08)	95	9 500 €	9.96 %
Commune de Dadonville (45)	1	100 €	0.10 %
Commune de Briarres sur Essonne (45)	1	100 €	0.10 %
SDEV (88)	95	9 500 €	9.96 %
FUCLEM (55)	95	9 500 €	9.96 %
Commune de Chalons en Champagne (51)	1	100 €	0.10 %
SDE 18	96	9 600 €	10.06 %
TE28	1	100 €	0.10 %
SDE 54	1	100 €	0.10 %
METROPOLE DU GRAND NANCY (MGN 54)	1	100 €	0.10 %
Capital	954	95 400 €	100 %

❖ CAPITAL ET ACTIONNAIRES : EVOLUTIONS PREVISIBLES DE LA SITUATION :

Le département de la Meuse a pour projet d'entrée dans la SPL MODULO par l'acquisition d'une action vendue par la FUCLEM au cours de l'année 2026.

ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

❖ REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX :

Conformément à la décision du Conseil d'administration du 9 mai 2018, reconduite par délibération du Conseil d'Administration du 16 octobre 2020, il a été décidé de ne verser aucune rémunération aux administrateurs. Cette décision est maintenue pour toute l'année 2025.

Composition des instances de la SPL MODULO au 31/12/2025 :

Suite aux délibérations des collectivités publiques actionnaires de la SPL, par lesquelles les instances ont désigné leurs représentants **au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale** de la société, ont été désignés :

- Pour le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire (SIEIL) : Monsieur **Jean-Luc DUPONT** et Monsieur **Sébastien CLEMENT** ;
- Pour le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie du Loir-et-Cher (SIDELC) : Monsieur **Eric CARNAT** et Monsieur **Alain BRUNET** ;
- Pour le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne (SIEM) : Monsieur **Pascal DESAUTELS** et Monsieur **Bruno ROULOT** ;
- Pour le syndicat de la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes (FDEA) : Monsieur **Luc LALLOUETTE** ;
- Pour le syndicat départemental d'électricité des Vosges (SDEV) : Monsieur **Philippe ANTONOT** ;
- Pour la **FUCLEM** : Monsieur **Pierre BURGAIN** ;
- Pour le **Syndicat Départemental d'énergie du Cher (SDE 18)** : Monsieur **Jean-Louis BILLAUT** ;
- Pour représenter **l'Assemblée Spéciale** de la SPL MODULO : Madame **Emilie MOTHE**.

Suite aux délibérations des collectivités publiques actionnaires de la SPL, par lesquelles les instances ont désigné leurs représentants à **l'Assemblée Spéciale et à l'Assemblée Générale** de la société, ont été désignés :

- Pour le département du CD45 : Monsieur **Philippe VACHER** ;
- Pour la commune de **Dadonville** : Monsieur **Jean Paul LOUBIE** ;
- Pour la commune de **Briarres-sur-Essonne** : Monsieur **Christophe BONNIEZ** ;
- Pour la commune de **Châlons-en-Champagne** : Madame **Emilie MOTHE** ;
- Pour le **Territoire d'Energie Eure-et-Loir** : Monsieur **Xavier NICOLAS** ;
- Pour le **Syndicat Départemental d'Energie de la Meurthe et Moselle (SDE 54)** : Monsieur **Christian ARIES** ;
- Pour la métropole du Grand Nancy (**MGN 54**), Monsieur **Patrick HATZIG** ;
- Pour le département du Loiret **CD45**, Monsieur **Philippe VACHER**.

Sébastien CLEMENT est **Président-Directeur-Général** de la SPL MODULO.

Messieurs **Alain BRUNET** et Monsieur **Bruno ROULOT** sont **vice-Présidents** de la SPL.

Emilie MOTHE est **Présidente** de l'assemblée spéciale des petits actionnaires.

Christophe BONNIEZ est **Vice-Président** de l'Assemblée Spéciale de la société.

❖ PROCEDURE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Les finances sont contrôlées par le cabinet d'expert-comptable WIZZYOO et les comptes ont été validés sans réserve par la commissaire aux comptes.

La commissaire aux comptes vérifie également la bonne tenue de la société et rédige un rapport tous les ans.

Pour éviter tout conflit d'intérêt dans les marchés publics, MODULO fait appel aux conseils juridiques du cabinet d'avocat SYMCHOWICZ-WEISSBERG en cas de doute.

❖ PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Il n'y a pas de risque majeur à retenir sur l'année écoulée et celle à venir.

❖ ORGANISATION DU CONTROLE ANALOGUE

Le contrôle analogue est garanti par les statuts de la SPL et son organisation. En effet, les petits actionnaires sont regroupés dans l'Assemblée Spéciale et conservent une influence sur les décisions qui sont prises. Les orientations stratégiques, financières et toutes les décisions importantes sont soumises au Conseil d'Administration après avoir été, la plupart du temps, préalablement présentées en comité technique avec les référents de chaque actionnaire.

Tous les administrateurs et représentants des collectivités ont accès aux informations de la société : comptes, factures, rapport de gestion, rapport de la commissaire aux comptes...

❖ REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

L'intégralité du chiffre d'affaires est dédié à la gestion-exploitation-supervision-maintenance des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables pour le compte des collectivités.

GOUVERNANCE DE LA SOCIETE

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice :

Sébastien CLEMENT :

- Président Directeur Général et Administrateur de la SPL MODULO
- Maire de La Riche
- Conseiller métropolitain à Tours Métropole Val de Loire
- Vice-Président du SIEIL 37
- Administrateur EneR CENTRE-VAL DE LOIRE

Jean-Luc DUPONT :

- Président FNCCR
- Président SIEIL 37
- Président Directeur Général et Administrateur SEM EneR Centre Val de Loire
- Administrateur de la SPL MODULO

Mandats assurés en tant que représentant de la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE :

- Administrateur de la société d'économie mixte (SEM) SIPeR
- Administrateur de la SAS BRE-METHANISATION

Autres mandats :

- Président du Conseil de surveillance du Centre hospitalier du Chinonais
- Gérant de la société civile immobilière (SCI) CLEFLORA
- Membre du comité stratégique de la société par actions simplifiée (SAS) Solaire Touraine Poitou.
- Président de la SAS ENE37
- Président de la SAS SOLAIRE DE L'AUNAY

Monsieur Eric CARNAT :

- Administrateur de la SPL MODULO,
- Président du Siaepa St Aignan/Seigy
- Vice-Président du SIDE LC
- Vice-Président du Canal de Berry
- Vice-Président du Pays de la vallée du Cher et du romorantinois

Monsieur Alain BRUNET :

- Administrateur et Vice-Président de la SPL MODULO

Monsieur Pascal DESAUTELS :

- Administrateur de la SPL MODULO

Monsieur Bruno ROULOT :

- Administrateur et Vice-Président de la SPL MODULO

Monsieur Luc LALOUETTE :

- Administrateur de la SPL MODULO

Monsieur Philippe VACHER :

- Représentant auprès de l'Assemblée Spéciale de la SPL MODULO
- 1^{er} Vice-président du SDIS du Loiret
- Vice-président de la commission Mobilité et Aménagement du Territoire – CD 45
- Président du CAUE du Loiret (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement)
- Président du PETR (Pôle Equilibre Territoire et Rural) - Forêt d'Orléans Loire Sologne
- Représentant du Département du Loiret, membre du CA - SAEML Loiret Energie
- Représentant titulaire du Département du Loiret – AODE
- Maire de Seichebrières
- Conseiller communautaire de la Communauté de Communes des Loges
- Représentant suppléant du Département du Loiret auprès d'AMORCE

Monsieur Jean Paul LOUBIE :

- Représentant auprès de l'Assemblée Spéciale de la SPL MODULO
- Conseiller municipal de Dadonville (45)

Monsieur Christophe BONNIEZ :

- Représentant auprès de l'Assemblée Spéciale de la SPL MODULO
- Maire de Briarres-sur-Essonne

Monsieur Pierre BURGAIN :

- Administrateur de la SPL MODULO
- Maire de Revigny sur Orvain
- Vice-Président de la FUCLEM
- Vice-Président de la Copary
- Conseiller Départemental

Madame Emilie MOTHE :

- Présidente de l'Assemblée Spéciale de la SPL MODULO
- Administrateur de la SPL MODULO

Monsieur Jean-Louis BILLAUT :

- Administrateur de la SPL MODULO

Monsieur Xavier NICOLAS :

- Maire de SENONCHES
- Représentant auprès de l'Assemblée Spéciale de la SPL MODULO
- Vice-président de FNCCR
- Membre du conseil de surveillance CAPIFORCE
- Vice-Président EneR CENTRE-VAL DE LOIRE
- Président du Conseil d'Administration de l'EHPAD de Senonches
- Président Communauté de Communes des forêts du Perche
- Président de la SIDEP
- Président de TE28
- Conseiller départemental

Monsieur Christian ARES :

- Représentant auprès de l'Assemblée Spéciale de la SPL MODULO
- Président du SDE54

Monsieur Patrick HATZIG :

- Représentant auprès de l'Assemblée Spéciale de la SPL MODULO
- Vice-Président de la Métropole du Grand Nancy en charge des Mobilités
- Conseiller à la ville de Nancy

Monsieur Philippe ANTONOT :

- Administrateur de la SPL MODULO
- 1^{er} Adjoint au maire sur la commune d'Housseras
- 3^{ème} Vice-Président du SDEV en charge de la transition énergétique

CONVENTIONS DE PARTENARIAT

❖ LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES SIGNEES EN 2025

Avenants d'intéressement aux contrats de quasi-régie 2025.

Les avenants signés sur l'année 2025

Avenants du quasi régi relatif au versement de l'intéressement sur les recettes de MODULO.

- Avenant 2 – contrat quasi régie - clause d'intéressement entre SIEIL 37 et Modulo
- Avenant 1 – contrat quasi régie - clause d'intéressement entre SIDELC 41 et Modulo
- Avenant 1 – contrat quasi régie - clause d'intéressement entre SIEM 51 et Modulo
- Avenant 1 – contrat quasi régie - clause d'intéressement entre FDEA 08 et Modulo
- Avenant 1 – contrat quasi régie - clause d'intéressement entre la ville de CHALONS-EN-CHAMPAGNE et Modulo
- Avenant 2 – contrat quasi régie - clause d'intéressement entre SDE 18 et Modulo
- Avenant 1 – contrat quasi régie - clause d'intéressement entre MGN 54 et Modulo

Contrat signé sur l'année 2025

- Contrat de quasi-régie entre le Département du Loiret (CD45) et MODULO

Monsieur Xavier NICOLAS, représentant de la SPL